

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2018

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	S. Gisler, J. Loeffel
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

M. Vouillamoz, vice-président, ouvre la séance à 19h04. Il excuse Mme Walthert et M. Cogne qui arriveront avec du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé par 8 voix et 1 abstention (sauf F. George arrivé en cours de séance).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Zäch présente aux conseillers municipaux Madame Maryline Romand qui a été engagée le 1^{er} avril 2018 en tant qu'assistante technique à temps partiel. Mme Zäch lui donne la parole pour se présenter brièvement.

Mme Romand fait savoir qu'elle est avulliotte. Elle a fait un apprentissage au service des loisirs et elle a travaillé en régie, en assurance et, enfin, au TCS durant les neuf dernières années. Elle est très heureuse de travailler à la Mairie de Cartigny.

Arrivée de M. George

Mme Zäch signale que, à l'occasion de la visite du pape, jeudi prochain, la route de Chancy sera partiellement fermée pour permettre le stationnement de véhicules. Il faut s'attendre à ce que la circulation soit difficile à cet endroit et dans le reste du canton.

Mme Bolle de Paoli fait savoir que la séance publique à Aire-la-Ville concernant le projet de crèche s'est bien déroulée. Cela permet d'avoir bon espoir pour le résultat du référendum.

Mme Bolle de Paoli rappelle que les promotions auront lieu le 30 juin 2018 à 16h00.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission agriculture, environnement, aménagement sur l'étude hydrogéologique liée au projet d'exploitation des gravières à « Fin de Vallière », « Toenaises » et « La Bergerie »

Arrivée de Mme Walthert

M. Christen donne lecture du rapport de la commission agriculture rédigé par M. Cogne.

Mme Walthert aimerait savoir s'il y a une indication sur le cheminement des camions.

Mme Zäch répond que les camions sortent tous par la route de Chancy.

Mme Walthert note que l'exploitant pourra demander le renouvellement de son autorisation d'exploitation à la fin des 10 ans. Elle aimerait savoir s'il y a des limites dans les possibilités de renouvellement.

Monsieur Christen indique qu'ils n'ont pas obtenu de réponse sur ce point.

Monsieur Christen signale qu'il semblait important à la commission de demander à Me Mégevand d'apporter des éclaircissements sur la possibilité d'aller de l'avant par rapport aux éléments apportés par la nouvelle étude.

Mme Moget pense qu'il faut peut-être attendre le conseil de Me Mégevand avant toute autre chose.

M. Perron estime, vu les enjeux, que cela vaut la peine de consulter Me Mégevand.

M. Schornoz trouve que consulter Me Mégevand permettra de savoir quelles sont les possibilités qu'il voit pour la commune.

M. Perron se demande si la commune ne pourrait pas trouver des soutiens.

Mme Zäch répond qu'ils sont arrivés au bout des possibilités à ce niveau. Maintenant, il s'agit de savoir s'il vaut la peine de faire recours contre la décision du Conseil d'État.

Mme Dubouloz pense que cela vaut la peine d'aller au bout de la démarche.

M. Schornoz ajoute que le GESDEC est prêt à valider le dossier dès que le rapport sur les eaux sera disponible.

Mme Walthert demande si, au-delà du rapport sur les eaux, il y a eu une réponse à tous les autres points ayant fait l'objet du recours.

Mme Zäch pense que ce sont éventuellement ces éléments que Me Mégevand utilisera pour un recours.

M. Vouillamoz met aux voix la proposition de demander conseil à Me Mégevand.

La proposition de demander conseil à Me Mégevand est acceptée à l'unanimité.

Mme Curchod note qu'il est indiqué dans le rapport que « dans la mesure où la première autorisation lui aura été donnée, on voit mal pour quelle raison une prolongation serait refusée puisque, dans cette hypothèse, la surface exploitée devrait être remise en état au frais de l'exploitant, au besoin en utilisant

la garantie financière qu'il doit déposer pour obtenir l'autorisation d'exploiter». Mme Curchod ne voit pas bien le lien entre les deux éléments.

M. Schornoz explique que, après 10 ans, l'exploitant devra remettre le terrain dans l'état où il est actuellement. S'il n'a pas fini de tout exploiter après ces 10 ans, il peut demander une prolongation qui doit être validée par l'État. Il a donc tout intérêt à demander une prolongation sinon il doit tout remettre en état, sa garantie financière étant utilisée à cet effet le cas échéant.

Aéroport - Processus PSIA

M. Pontinelli signale qu'il a participé, lundi dernier, à l'assemblée générale de l'ATCR. La procédure de consultation du projet PSIA est terminée. Il y a eu 300 prises de position transmises à l'OFAC qui est en train de les examiner. Celle-ci prendra position ultérieurement et pourrait modifier le projet avant de le transmettre pour approbation au Conseil fédéral. Une fois que ce dernier l'aura approuvé (vers fin 2018, début 2019), il n'y aura plus de recours possible. À ce moment, il sera éventuellement possible de réactiver le recours fait, il y a plus de 15 ans, sur le règlement de l'aéroport et qui est toujours pendant devant le Tribunal administratif fédéral. Concernant l'initiative constitutionnelle visant un pilotage démocratique de l'aéroport lancée par la CARPE, M. Pontinelli rappelle qu'elle a été validée par le Conseil d'État et qu'elle a été renvoyée au Grand Conseil. Ce dernier est en train de l'examiner pour savoir s'il veut proposer un contre-projet. En principe d'ici 2019, l'initiative devrait être soumise au peuple genevois avec ou sans contre-projet. Enfin, il faut savoir qu'il y a eu la création de l'association CESAR (KLUG en allemand) au niveau fédéral. C'est une coalition de différentes associations, dont l'ATCR, pour avoir plus de poids face aux autorités fédérales. Cette association a lancé une pétition en ligne¹ adressée au Conseil fédéral concernant les vols nocturnes. Elle demande qu'il n'y ait plus de vols durant les heures nocturnes (22h00 à 07h00). La pétition peut être signée par tout le monde, sans limite d'âge ou conditions de nationalité ou de résidence, jusqu'au 31 août 2018.

Week-ends musicaux

Mme Curchod signale que la commission culture, loisirs, sports s'est réunie la semaine dernière. Elle informe le Conseil municipal qu'elle envisage un projet pour réaliser deux week-ends musicaux, dans la salle communale, au printemps et à l'automne 2019. Il y aurait un week-end de musique classique avec deux fois une heure de concert. Pour le 2^e week-end, il y aurait à nouveau deux intervenants, mais qui seraient plus locaux. Une enveloppe globale de 10'000 F est prévue et elle pourra être amortie en partie par des éléments comme une buvette, un paiement à l'entrée, etc. Pour l'heure, il s'agit d'inscrire ce projet dans le budget 2019 et de faire valider les sommes afin de disposer d'un accord de principe avec les intervenants sur leur venue suffisamment à l'avance.

M. Pontinelli demande quel est le style de musique de la 2^e soirée.

Mme Walthert répond que cela sera plutôt du jazz. Elle note que, s'il n'y a pas d'opposition, le projet va continuer à aller de l'avant.

Commission des bâtiments

M. Vouillamoz indique que des demandes d'autorisation pour les différents projets sont arrivées, mais la commission des bâtiments ne dispose pas encore des derniers chiffres. Les demandes financières devraient être celles prévues, à peu de choses près, mais il devrait avoir un peu de retard sur les sommes demandées. En septembre, un premier paquet sera présenté au Conseil municipal et, en fonction de l'avancement, d'autres paquets seront demandés au fur et à mesure. C'est le meilleur

moyen d'avancer et d'être juste dans les budgets ; cela reste dans la fourchette décidée avec la commission des finances.

Arrivée de M. Cogne

5. Propositions et questions

Préavis de la commission des bâtiments

Mme Walthert indique que l'exécutif a des dossiers à préavis pour la commission des bâtiments. Elle propose que celle-ci fixe une date pour les traiter avant fin juin.

M. Pontinelli a une demande par rapport à ces préavis donnés par la commission des bâtiments. Il aimerait pouvoir recevoir un énoncé indiquant les projets préavisés positivement ou négativement sans entrer dans les détails. M. Pontinelli a été interrogé par un habitant lui demandant si suffisamment de places étaient prévues au projet à la rue du Temple vu l'encombrement qui existe déjà dans cette rue. M. Pontinelli était emprunté pour lui répondre parce qu'il ne savait pas que la commune avait préavisé favorablement ce projet. M. Pontinelli précise qu'il ne s'agit pas d'entrer dans les détails, mais juste d'être tenu informé.

Mme Walthert estime que, vu les projets qui se mettent en route au sein du village, il serait bien que le président de la commission des bâtiments informe le Conseil municipal. Cela étant, il ne faut pas oublier que ce sont des préavis et il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails. Il faut également savoir que les autres communes ne font pas d'information au Conseil municipal. Par contre, la commission concernée annonce qu'elle s'est déterminée sur un certain nombre de dossiers avec la possibilité pour les conseillers municipaux de lui demander des informations complémentaires.

M. George se souvient qu'à l'époque, une information était faite au Conseil municipal avec la décision du préavis. Par contre, il ne pense pas qu'on puisse entrer davantage dans le détail en indiquant par exemple le nombre de places de parkings. Si des citoyens ont ce genre de question, il faut les renvoyer vers l'exécutif.

Mme Bolle de Paoli est d'accord avec M. George de dire aux habitants de s'adresser à l'exécutif.

M. Pontinelli précise qu'il ne s'agit pas d'avoir des éléments relatifs à des velux ou à des choses de ce type. En revanche, en tant que conseiller municipal, cela dérange M. Pontinelli d'être interpellé sur un projet et de ne pas avoir d'indications par rapport à celui-ci.

M. Schornoz comprend qu'il est gênant de ne pas pouvoir répondre. Il explique que la commission des bâtiments a des critères de base comme le chauffage ou les places de parking qu'elle essaie de faire respecter. En cas de préavis favorable, il est dès lors possible de rassurer les gens sur ces différents éléments.

Mme Zäch pense qu'un retour simple doit être fait au Conseil municipal concernant les demandes d'autorisation. Les personnes intéressées viendront à la source pour avoir plus d'informations.

Écho de Cartigny & site internet

Mme Dubouloz signale que le nouveau site internet de la commune va être mis prochainement en fonction et que le nouvel Écho de Cartigny sortira la semaine prochaine. Elle rappelle qu'il y a eu une réflexion sur les couleurs et sur le graphisme qui reprend la coquille Saint-Jacques de la commune. Pour le détail, la démarche est indiquée dans l'édito de l'Écho de Cartigny.

La séance est levée à 19h52.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....

Annexes

Rapport de la commission de l'agriculture et de l'environnement du 28 mai 2018 sur l'étude hydrogéologique liée au projet d'exploitation des graviers à « Fin de Vallière », « Toenaises » et « La Bergerie »

Préambule :

Le projet d'extraction de graviers suit son cours. Le 12 mai 2017, le Grand Conseil a décidé d'autoriser le Conseil d'État à lever notre opposition.

Toutefois, le Conseil d'État n'a encore pas rendu sa décision, dans la mesure où le projet de rapport d'extraction était incomplet : il manquait une étude de l'impact de ce projet d'exploitation sur le régime hydraulique des sources.

La Commission de l'agriculture et de l'environnement, accompagnée de Carine Zach et Delphine Bolle de Paoli, a reçu le 28 mai une importante délégation des graviéristes, venue présenter les résultats de cette étude hydrogéologique. Cette délégation était composée des personnes suivantes :

- Pour Sasso SA :
 - o John Descombes, administrateur
 - o Jérôme Martin, responsable foncier
 - o Vincent Chavaz, représentant
- Pour ECOTEC :
 - o Matthieu Zahnd, directeur, géologue
- Pour Hydro-Géo Environnement :
 - o Marc Hottinger, étude hydrogéologique
- Pour HydroGeAp :
 - o Alain Payer, modélisation.
- Pour le GESDEC :
 - o Jacques Martelain, directeur
 - o Marc Piccino, inspecteur gravières

Le présent rapport résume la présentation de l'étude hydrogéologique ainsi que les diverses questions qui ont suivi.

Discussion :

A. Etude hydrogéologique :

Voici la conclusion de la présentation (remise en annexe) :

« La variation des potentiels hydrauliques durant la période des basses eaux est comprise entre - 3 cm et + 6 cm. Cette variation est générée par le transfert de l'infiltration efficace actuellement au niveau des secteurs A et C vers les bandes non exploitées.

Les résultats de la présente étude montrent que la réalisation du projet selon le concept d'exploitation proposé par l'entreprise SASSO SA ne devrait provoquer aucun impact significatif sur les écoulements et sur le débit des exutoires (sources individualisées et lignes de sources diffuses) durant la période des basses eaux, période la plus vulnérable pour l'écosystème des Nants (0 % de variation des débits). »

Toutefois, dans la mesure où il ne s'agit que de prévisions, il est recommandé de suivre régulièrement, tous les 15 jours, la quantité des résurgences.

La question de la qualité de ces résurgences (pollution liée à l'exploitation et aux remblais) n'a pas été étudiée. L'expert a toutefois relevé, pendant sa présentation, qu'il pourrait y avoir un impact lié au « remplacement par des matériaux moins propres. »

B. Questions diverses :

Au cours de la discussion qui a suivi cette présentation, les différents sujets ont été abordés :

- En période de hautes eaux, l'effet « barrage » créé par le remblaiement par des matériaux moins perméables devrait permettre de « lisser » les résurgences.
- Le trafic sur la route de Chancy induit par l'exploitation a fait l'objet de controverses. Le nombre de camions prévu maintenant par l'entreprise SASSO Sa a considérablement diminué (117 par jour

contre 200 initialement). Les raisons qui justifient cette importante réduction n'ont pas été clairement expliquées.

- Une pente sur les terrains remblayés permettra de favoriser l'écoulement des eaux de pluie et d'éviter la formation de gouilles. Cette pente n'excédera pas 1 %. Compte tenu de la surface exploitée, cela peut représenter une colline de 2.5 à 3 m. de haut. SASSO SA s'est engagé à limiter ces collines à 1.5 m. et à faire modifier le projet de plan d'extraction en conséquence. À suivre.
- La durée de l'exploitation est prévue pour 10 ans. Toutefois, rien n'oblige l'exploitant à terminer dans les délais. Si, après 7 à 8 ans, l'exploitant constate que ce délai de 10 ans ne pourra pas être respecté, il lui suffit de demander une nouvelle autorisation pour pouvoir prolonger son exploitation. Dans la mesure où la première autorisation lui aura été donnée, on voit mal pour quelle raison une prolongation serait refusée puisque, dans cette hypothèse, la surface exploitée devrait être remise en état au frais de l'exploitant, au besoin en utilisant la garantie financière qu'il doit déposer pour obtenir l'autorisation d'exploiter.

De même, le projet actuel ne concerne pas la totalité de la zone exploitable. Rien n'empêche le graviériste, en cours d'exploitation, de faire une demande complémentaire pour les parcelles contiguës. Là également, on voit mal pour quelles raisons cette demande complémentaire pourrait être refusée. L'entreprise SASSO SA a procédé de la sorte à Laconnex (giratoire de Vallière). En cours d'exploitation, ils ont demandé, et obtenu, une augmentation de la surface d'exploitation. C'est la raison pour laquelle cette gravière existe depuis plus de 10 ans.

- La nouvelle loi sur les gravières ne permet plus les excès du passé. Toutefois, et la Commune de Cartigny le sait mieux qu'ailleurs, les problèmes que nous avons connus pendant plus de 30 ans avec la gravière Astié ne découlent pas de l'absence de loi, mais de la non-application par les autorités cantonales de surveillance (aujourd'hui le GESDEC) des lois existantes. Quand une loi n'est pas appliquée, peu importe qu'elle soit restrictive ou pas.
- Le GESDEC nous a informés que l'arrêté du Conseil d'État qui lèvera notre opposition est prêt à être signé.
- Les autres points qui ont justifié, jusqu'à aujourd'hui, notre opposition (bruit, qualité des matériaux de remblai, pollution de l'air (oxyde d'azote NO_x, particules fines PM10), poussières dans l'axe de la rose des vents, chlorure de calcium, impact visuel, etc.) n'ont pas été abordés.

Conclusion :

Les résultats de l'étude hydrogéologique semblent calmer nos craintes en matière de quantité des résurgences, même si, selon les propres aveux de l'expert, il reste des incertitudes et il conviendra, pendant la durée de l'exploitation, d'effectuer des contrôles réguliers de la quantité des résurgences.

De même, la hauteur du remblai prévu diminue à 1.5 m. au-dessus du terrain actuel.

Par conséquent, et suite à ces éléments, la commission vous propose de prendre acte de cette étude et, compte tenu de la prochaine levée de notre opposition, de reprendre contact avec Me Mégevand pour le mandater afin qu'il analyse quelles seraient les chances de succès dans l'hypothèse où nous ferions recours contre cet arrêté du Conseil d'État.